



Procès-verbal du conseil d'école.

Du 14 Mars 2022

École primaire d'Arronville

Présents :

L'équipe enseignante : Mme Fleury, Mme Hermabessière, Mme Renoult

Les parents élus : Mme Grenet, Mme Castanheira, Mme Marissaël

Les représentants de la mairie : Mr Pasquet, Mr Courté

Absents Excusés :

M Coail, Mme Lemos, M Huguenin

Ouverture du conseil d'école 18h09

1. Le règlement intérieur :

Le règlement intérieur devait être modifié en fonction des textes en vigueur (texte de 2014) ; certains éléments ont été rajoutés notamment relativement à la laïcité.

Horaires du temps scolaire : un rappel est opéré quant au strict respect des horaires d'accueil des élèves car tout retard dérange les classes.

Sécurité : 2 exercices d'évacuation dans l'année + PPMS

Toute sortie hors des horaires prévus doit être justifiée par une décharge remplie et dûment signée, même si la personne est identifiée comme pouvant venir chercher l'enfant.

Assurance en responsabilité civile : obligatoire pour tout temps hors des horaires scolaires normaux (sorties, etc.)

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité ; il sera distribué prochainement.

(cf Annexe 1)

2. Les évaluations :

6^{ème} :

Le collège n'a pas transmis les résultats.

CE2 :

Globalement, le groupe a un bon niveau. (cf Annexe 2)

Les évaluations en français n'ont pas pu être réalisées en raison d'un problème d'impression des documents (problème rencontré par toutes les écoles du département)

CP n°2

Globalement le groupe a un bon niveau ; 2 enfants montrent des difficultés pour lesquelles les familles sont reçues afin de déterminer les actions à lancer.

(cf Annexe 3)

GS

Globalement le groupe a un bon niveau; 2 enfants montrent des difficultés pour lesquelles les familles sont reçues afin de déterminer les actions à lancer.

(cf Annexe 4)

3. Hygiène et sécurité :

Covid :

A compter du 14/03, le protocole sanitaire est caduc.

Les enfants peuvent se regrouper sans distinction de classe, les récréations se déroulent de nouveau sur les mêmes créneaux horaires (brassage).

Le masque n'est plus obligatoire dans les classes ; le lavage des mains reste obligatoire comme celui des tables.

PPMS :

Un exercice demandé par l'Inspection Académique a été réalisé avec succès (intrusion simulée, les enfants devaient se cacher)

La transmission des informations doit se faire entre enseignants ; les enseignantes utilisent leur téléphone portable personnel.

Un enfant est arrivé à l'école pendant l'exercice de PPMS ; dans la logique, il n'aurait pas dû être accueilli à ce moment-là. Les consignes s'appliquent normalement pour les personnes dans et à l'extérieur de l'école.

Vigipirate

Lors du précédent Conseil d'Ecole, la question de l'accès au parking et de l'ouverture du portail avait été posée.

A ce jour, maintien du plan Vigipirate Ecarlate : on ne peut pas modifier le protocole (consignes de la Préfecture avec validation par la Gendarmerie de Marines).

Certains parents se garent devant l'école ce qui est interdit ; un rappel concernant la dépose des enfants a été fait par la Mairie en début d'année.

4. Les projets :

Piscine :

2 séances ont été suivies.

Le projet sera maintenu pour la prochaine rentrée scolaire ; la directrice propose de comparer les piscines de l'Isle-Adam et Méru quant au coût de la démarche.

La période reste à déterminer.

Sortie de fin d'année :

Une sortie est prévue le 07/06/2022 à Nausicaa.

Est-il possible d'avoir l'aide de la Mairie pour la réservation du transport ? Prévoir pour 55 élèves et 9 accompagnants. Monsieur le Maire dit que cela peut être passé sur le budget de l'école.

La coopérative scolaire va régler les activités auprès de Nausicaa ; la Directrice demande s'il est possible que la Mairie prenne en charge le transport. Une participation sera également demandée aux familles.

L'APEA demande si une kermesse est prévue pour la fin de l'année.

L'équipe enseignante n'a pas prévu de spectacle au profit de la sortie scolaire.

La question peut néanmoins être soumise à réflexion : l'APEA propose le 25/06 (Mr le Maire regarde si aucune manifestation n'est prévue à cette période).

Conseil d'élèves :

Le Conseil d'Elèves a décidé d'organiser un carnaval le 25/03 prochain sur le thème du Printemps.

Les élèves vont réaliser des affiches. Le parcours sera transmis en Mairie.

Mr le Maire conseille de faire la déclaration à la Préfecture.

Classe artistique :

CE2-CM1-CM2 : les élèves iront travailler une semaine au collège avec un artiste non encore déterminé à ce jour. Le thème sera les émotions.

Le transport doit être trouvé (les bus de ligne ne peuvent être ajoutés).

Mr le Maire propose de regarder avec Transdev ce qui peut être fait (semaine du 11 au 14/04/2022). Mme la directrice propose d'accompagner les élèves sur le premier trajet.

L'APEA suggère que les CM2 prennent le bus et les CE2-CM1 soient transportés par covoiturage (à voir avec les parents d'élèves – une réunion sera organisée pour aborder le sujet)

5. Effectifs et inscriptions :

55 élèves - ce qui est faible.

Mme la Directrice s'interroge sur les raisons de ce faible nombre car l'école a de bons résultats, est bien équipée.

Une fermeture de classes intervient autour de 45 élèves.

Mr le Maire indique qu'une communication sera faite sur les réseaux déjà utilisés.

Mr le Maire doit déterminer la date de lancement des inscriptions.

6. Les travaux

• Les demandes du conseil précédent :

- Avoir un accès Internet dans les classes pour utiliser les tablettes et les tableaux numériques.
 - > une mise en service devait être faite en janvier dernier mais n'a pas été réalisée

Des équipements ont été fournis pour les élèves dans le cadre du Projet Numérique mais ne peuvent être utilisés de façon optimale.

Mr le Maire regarde ce qui peut être fait (répéteurs, autres ?)

- Le téléphone de la classe de la directrice n'est pas relié sur la bonne ligne téléphonique.
> c'est la ligne de la garderie qui est reliée à la classe de Mme Hermabessière.

Mr le Maire va investiguer.

- Après visite de la société ASCO pour un contrôle de conformité demandé par la mairie, l'équipe enseignante a envisagé une remise aux normes de la structure de la salle de motricité. La mairie nous informe qu'elle prendra en charge la totalité des frais pour la remise aux normes.

> la structure a été livrée mais refusée car l'emballage a été livré éventré. Elle doit donc être relivrée (date à déterminer) et installée sur une matinée.

L'équipe enseignante met en avant qu'elle n'a jamais validé les éléments de la structure proposés par la société ASCO et déplore le manque d'écoute de la société ASCO quant à ses suggestions d'éléments.

Mme la directrice demande s'il est possible de modifier les éléments de façon à ce que les maternelles puissent utiliser la structure, et de prendre le différentiel de coût sur le budget de l'école.

Mr le Maire va contacter la société ASCO.

L'ensemble des participants au Conseil reconnaît l'utilité de travailler de concert à l'avenir sur ce type de sujets.

- L'installation de paniers de basket dans la cour est une demande récurrente des élèves. Cela est impossible pour le moment.

- Une prise s'arrache du mur dans le couloir des maternelles

- Un WC des maternelles est hors service > attente du matériel pour changement.

- Certaines portes donnant sur l'extérieur sont lourdes et potentiellement dangereuses en cas de vent
> Mr le Maire indique qu'on ne peut modifier les huisseries dans les 10 ans suivant l'installation pour des raisons de garantie/assurance

- Les lunettes des toilettes des garçons en élémentaire commencent à beaucoup bouger, il faudra envisager de les changer.

- Le pass de Mme Renoult est endommagé et ne fonctionne plus ; Mr le Maire se renseigne.

7. Questions diverses

Mr le Maire informe qu'il n'y aura pas d'aide aux devoirs la dernière semaine de mars en l'absence du personnel d'accueil.

8. Agenda

Le prochain conseil d'école se déroulera : Lundi 20 juin à 18h

Fermeture du conseil d'école : à 20h24

La directrice :
Mme Hermabessière



Le secrétaire de séance
Mme Marissaei

